



HAL
open science

Du code pénal au mémorandum : les usages du terme "génocide" dans la Yougoslavie communiste

Xavier Bougarel

► **To cite this version:**

Xavier Bougarel. Du code pénal au mémorandum : les usages du terme "génocide" dans la Yougoslavie communiste. Isabelle Delpla; Magali Besson. Peines de guerre. La justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie, Editions de l'EHESS, pp.67-84, 2010. halshs-02610467

HAL Id: halshs-02610467

<https://shs.hal.science/halshs-02610467v1>

Submitted on 17 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Du code pénal au mémorandum : les usages du terme ‘génocide’ dans la Yougoslavie communiste », in : Isabelle Delpla / Magali Besson (dir.), *Peines de guerre. La justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*, Paris : Editions de l'EHESS, 2010, pp. 67-84.

Xavier Bougarel

Il est désormais acquis que, dans la Yougoslavie des années 1980, les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ont été instrumentalisées pour alimenter les peurs et les haines réciproques. Il est également connu qu'à la même époque, les nationalistes serbes ont qualifié de « génocide » non seulement les massacres commis par les Oustachis croates entre 1941 et 1945, mais aussi la situation de la population serbe au Kosovo.

Toutefois, cette instrumentalisation politique du terme « génocide » ne peut être comprise sans revenir sur ses définitions et ses usages au cours des décennies précédentes. Une telle mise en perspective permet non seulement de mieux identifier l'origine de certaines dérives sémantiques, mais aussi de voir comment s'articulent, dans le cas yougoslave, logiques juridiques et logiques historiographiques d'une part, évolutions propres à l'espace yougoslave et évolutions communes à l'ensemble du continent européen d'autre part.

Nous reviendrons donc ici sur les rapports existant entre les notions de crime de guerre et de génocide dans le discours officiel des autorités yougoslaves, avant de nous intéresser à l'emploi du terme « génocide » par un certain nombre d'acteurs serbes à partir des années 1970, puis à sa généralisation au tournant des années 1980 et 1990.

Le paradoxe du discours officiel : une définition large pour un usage restreint

Selon les estimations les plus sérieuses, la Seconde Guerre mondiale a fait plus d'un million de morts dans l'espace yougoslave, soit 6 % environ de la population totale, les groupes les plus affectés étant ceux ayant fait l'objet de politiques d'extermination ou de représailles à grande échelle, à savoir les Juifs (74 % de la population juive tuée) et, parmi les nations sud-slaves, les Musulmans (8,1 %) et les Serbes (7,3 %)¹. Pour comprendre la manière dont la Yougoslavie communiste va employer les notions de crime de guerre et de génocide, il convient donc de garder en mémoire la brutalité extrême de la guerre dans cette partie de l'Europe. D'une part, les combats entre forces d'occupation, troupes auxiliaires locales, partisans communistes et mouvements de résistance anti-communistes donnent lieu à de nombreuses actions de représailles, l'exemple le plus connu restant l'exécution de milliers d'otages serbes par l'armée allemande à Kragujevac (Serbie) en octobre 1941. D'autre part, à la volonté allemande d'exterminer les populations juive et tzigane ou de germaniser la Slovénie en expulsant la population slave s'ajoutent d'autres projets locaux, à commencer

¹ Voir Vladimir Žerjavić, *Gubici stanovništva Jugoslavije u drugom svjetskom ratu* [Les pertes de la population de la Yougoslavie dans la Seconde Guerre mondiale], Zagreb, Jugoslovensko viktimoško društvo, 1989, p. 74. Le pourcentage de la population juive tuée est calculé par nos soins à partir des données fournies par Vladimir Žerjavić. Il faut noter qu'en Bosnie-Herzégovine, les Serbes sont proportionnellement plus affectés (11,9 %) que les Musulmans (7,5 %).

par celui des Oustachis (fascistes) croates de débarrasser l'Etat indépendant croate (NDH²) de sa population serbe, et celui des Tchetsniks (royalistes) serbes de créer une « Serbie homogène ». Le camp de Jasenovac, dans lequel auraient péri de 60 000 à 100 000 personnes, dont une majorité de Serbes³, reste le principal symbole de la politique oustachie, alors que les massacres de populations musulmanes en Bosnie orientale symbolisent celle du mouvement tchetnik. Enfin, fort de sa victoire, c'est d'abord en reproduisant leurs méthodes que le Parti communiste yougoslave règle ses comptes avec ses adversaires, comme l'illustrent le massacre de plusieurs dizaines de milliers de soldats et de civils croates en mai 1945 à Bleiburg (frontière slovéno-autrichienne) et l'expulsion des minorités allemande et italienne.

Cette brutalité de la guerre explique sans doute en partie qu'Albert Vajs, représentant de la Yougoslavie au procès de Nuremberg, écrive en 1949 que, « à côté des fascistes allemands, les fascistes italiens, hongrois et autrichiens, ainsi que les criminels oustachis et tchetniks ont commis des actes génocidaires massifs contre nos peuples [yougoslaves] », et ne limite donc pas l'usage du terme « génocide » à l'extermination des Juifs. Mais cette formulation reflète aussi un souci politique d'affirmer la communauté de destin des peuples sud-slaves, et de placer sur un strict plan d'égalité l'ensemble des crimes commis par les occupants et les « quislings » locaux. Enfin, dans ce même article⁴, Vajs revient sur les débats ayant conduit à l'adoption en 1948 de la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide. Dans ce cadre, il reconnaît certes le caractère nouveau et inégalé des crimes nazis, mais estime néanmoins que « le terme génocide est en fait un terme nouveau pour une réalité qui n'est pas inconnue dans l'histoire de l'humanité », citant comme exemples l'extermination des Indiens d'Amérique, les massacres coloniaux, les pogroms de la Russie tsariste et le massacre des Arméniens par les Ottomans. Surtout, tout en approuvant globalement la définition donnée par la Convention de 1948, il considère que « le génocide au sens étroit vise à anéantir physiquement et biologiquement un certain groupe, mais au sens large un génocide est aussi la destruction des biens culturels essentiels de ce groupe, même s'il n'est pas directement menacé physiquement ». Vajs regrette dès lors que la Convention de 1948 « n'englobe pas la notion de génocide contre la culture », car « le passé n'a que trop montré l'existence et tous les dangers de ce type de génocide », et rejoint là une position soutenue à l'époque par l'ensemble des pays communistes⁵.

L'engagement des autorités yougoslaves en faveur d'une acception large de la notion de génocide ne s'arrête pas en 1948. La Yougoslavie communiste, en effet, ratifie la Convention de l'ONU dès 1950 et introduit le crime de génocide dans son code pénal l'année suivante. Or, l'article 124 du nouveau code pénal yougoslave définit le crime de génocide de la manière suivante : « Celui qui, dans l'intention de détruire ou tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux, commet des meurtres ou de graves blessures corporelles ou une atteinte grave à la santé physique ou mentale des membres du groupe ou

² Le territoire du NDH correspond approximativement à celui de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine actuelles.

³ Voir Nataša Mataušić, *Jasenovac 1941-1945. Logor smrti i radni logor* [Jasenovac 1941-1945. Camp de la mort et camp de travail], Jasenovac-Zagreb, Biblioteka Kameni cvijet, 2003) p. 116-123.

⁴ Albert Vajs, « Zločin genocida u međunarodnom pravu » [Le crime de génocide en droit international], *Međunarodni problemi*, vol. I, n° 1, avril 1949, p. 55-82.

⁵ Voir Johannes Morsink, « Cultural Genocide, the Universal Declaration and Minority Rights », *Human Rights Quarterly*, vol. XXI, n° 4, novembre 1999, p. 1009-1060. Sur les positions de la délégation yougoslave lors des débats sur la Convention de 1948, voir également Matthew Lippman, « The 1948 Convention on the Prevention and the Punishment of the Crime of Genocide : Forty-Five Years Later », *Temple International and Comparative Law Journal*, vol. VIII, n° 1, printemps 1994, p. 1-84. Je remercie Christian Moe et Wibke Timmerman de m'avoir indiqué ces références bibliographiques.

des déplacements forcés de population, ou soumet le groupe à des conditions d'existence entraînant sa disparition complète ou partielle, ou applique des mesures par lesquelles sont entravées les naissances au sein du groupe, ou transfère par la force des enfants vers un autre groupe, sera puni par une peine de prison ferme de cinq ans au moins ou par la peine de mort. »⁶

Cette définition du crime de génocide est largement inspirée par celle donnée dans l'article 2 de la Convention de 1948, mais présente quelques différences, les plus significatives étant que les déplacements forcés de population sont mentionnés comme une forme possible de génocide, et que la disparition du groupe suite à l'exposition à certaines conditions d'existence ne s'entend pas forcément en termes physiques, la porte étant ainsi laissée ouverte à la notion de génocide culturel. Par contre, comme le note Vladan Vasiljević⁷, le droit pénal yougoslave n'accorde pas de valeur juridique réelle à la notion de crime contre l'humanité : l'article 124 est certes inclus dans un chapitre intitulé « Actes criminels contre l'humanité et le droit international », mais les articles suivants portent sur les crimes de guerre contre la population civile (article 125), contre des blessés et des malades (article 126) et contre des prisonniers de guerre (article 127), et prévoient des peines strictement identiques à celles prévues par l'article 124. Dans le droit pénal yougoslave, la notion dominante reste clairement celle de crime de guerre, comme le confirme du reste la pratique judiciaire.

La volonté des autorités yougoslaves de promouvoir une acception large de la notion de génocide contraste en effet avec son absence totale dans les pratiques judiciaires yougoslaves. Certes, ceci est d'abord dû au fait que la plupart des procès de criminels de guerre ont lieu entre 1945 et 1948, et s'appuient sur la loi sur les actes criminels contre le peuple et l'Etat adoptée en avril 1945. Or, dans cette loi, les deux notions centrales sont celles de trahison et de crime de guerre : elles se retrouvent par exemple en 1946 dans le procès de Draža Mihailović, ex-commandant en chef du mouvement tchetnik, accusé entre autres d'avoir pactisé avec les forces d'occupation et d'avoir « donné des instructions à ses commandants afin d'anéantir les Musulmans (qu'il appelait Turcs) et les Croates (qu'il assimilait aux Oustachis) »⁸. Ce procès montre toutefois que la justice militaire yougoslave place sur le même plan les assassinats de prisonniers de guerre et les massacres de civils sur une base communautaire, la spécificité de ces derniers étant soit tenue pour négligeable, soit délibérément passée sous silence. Ceci pourrait expliquer que les tribunaux yougoslaves continuent à recourir à la seule notion de crime de guerre dans les jugements de criminels de guerre ayant lieu après 1951⁹. De même, en 1951, c'est le simple qualificatif de « crime » que les autorités yougoslaves emploient pour demander à la justice américaine l'extradition de Andrija Artuković, ancien ministre de l'Intérieur du NDH et responsable à ce titre de la déportation de ses populations juive, tsigane et serbe, car lui seul permet de faire valoir la

⁶ Article cité dans Aleksandar Levi, « Krivična dela protiv čovečnosti i međunarodnog prava iz aspekta jugoslovenskog zakonodavstva » [Les actes criminels contre l'humanité et le droit international au regard de la législation yougoslave], *Jevrejski almanah*, vol. X-XI, 1963/1964, p. 103-128. Le code pénal de 1976 reprend cette définition du génocide dans son article 141, mais distingue donneurs d'ordre et exécutants.

⁷ Vladan Vasiljević, *Zločin i odgovornost. Oglad o međunarodnom krivičnom pravu i raspadu Jugoslavije* [Crime et responsabilité. Essai sur le droit pénal international et l'effondrement de la Yougoslavie], Beograd, Erinije, 1995, p. 70.

⁸ *Izdajnik i ratni zločinac Draža Mihailović pred sudom* [Le traître et criminel de guerre Draža Mihailović devant ses juges] (reprint), Beograd, Multinacionalni fond kulture Beograd, 2005, p. 38.

⁹ Dans un recueil de documents publié en 1997, Mustafa Bisić cite plusieurs jugements rendus dans les années 1950 et 1960 sur la base de l'article 125, mais aucun s'appuyant sur l'article 124. Voir Mustafa Bisić, *Ratni zločin i genocid (zbirka pravnih dokumenata i sudska praksa)* [Crime de guerre et génocide (recueil de documents juridiques et de décisions judiciaires)], Sarajevo, ZAP Biblioteka, 1997, p. 167-170.

convention d'extradition signée en 1901 entre les Etats-Unis et la Serbie. Les questions entourant la validité de cette convention et la nature « politique » des crimes reprochés à Artuković alimentent une longue bataille judiciaire, et font finalement échouer cette première demande d'extradition en 1959.

Par ailleurs, comme le constate Wolfgang Höpken, l'historiographie officielle de l'après-guerre n'accorde qu'une place secondaire aux massacres de la Seconde Guerre mondiale : « la mémoire officielle de la guerre offrait à la société une image qui rendait possible dans une certaine mesure de “passer sous silence” les expériences douloureuses de la guerre civile. Elle rejetait la culpabilité et la responsabilité sur un “ennemi de classe” politiquement marginalisé et dispensait ainsi la société de se confronter avec le passé – une offre d'intégration qui, manifestement, fut largement acceptée par la société. »¹⁰ Non pas que l'historiographie officielle passe complètement sous silence les massacres de la Seconde Guerre mondiale : seuls ceux commis par les partisans restent un sujet tabou, quand ceux commis par leurs adversaires peuvent au contraire être mis en avant, voire exagérés. Ainsi, le bilan officiel de 700 000 morts dans le seul camp de Jasenovac sert entre autres à étayer le bilan humain global de 1 706 000 morts sur laquelle la Yougoslavie communiste appuie ses demandes de réparation adressées à l'Allemagne. Mais les historiens yougoslaves insistent sur les dimensions idéologiques de la guerre plutôt que sur ses dimensions communautaires, et sur l'héroïsme des combattants plutôt que sur les souffrances des civils. Ainsi, dans l'édition de l'*Enciklopedija Jugoslavije* parue dans les premières décennies de l'après-guerre, l'article « Jasenovac » écrit que « en 1941-45 ont été conduits au camp de Jasenovac des Serbes et des Croates antifascistes, ainsi que des Juifs et des Tsiganes »¹¹, la dimension raciale de la politique oustachie passant ainsi au second plan. De même, les historiens yougoslaves tendent à placer toutes les violences de masse sur le même plan. L'*Enciklopedija Jugoslavije* estime ainsi que « la terreur des Tchetsniks contre la population, par son intensité et sa cruauté, n'a rien à envier à la terreur et aux crimes qu'ont commis dans notre pays les occupants fascistes »¹². Enfin, la terminologie employée est dérivée de la guerre et des procès de l'après-guerre (« *pokolj* » : massacre, « *zločin* » : crime, « *istrebljenje* » : extermination, etc.), et non de la Convention de 1948. L'absence du terme « génocide » dans l'historiographie officielle de la Seconde Guerre mondiale n'est donc pas une surprise. Ainsi, l'*Enciklopedija Jugoslavije* ne comporte pas d'entrée « Génocide », et son article sur les « Juifs en Yougoslavie » signale sans autre commentaire que « sur 76 000 Juifs vivant dans la Yougoslavie d'avant-guerre, 60 000 ont été tués dans les camps ou à l'extérieur »¹³. Il faut du reste attendre l'année 1980 pour que l'Union des communautés juives de Yougoslavie publie un livre intitulé *Les Juifs de Yougoslavie 1941-1945. Victimes du génocide et participants à la lutte de libération nationale*¹⁴.

¹⁰ Wolfgang Höpken, « Kriegserinnerung und Kriegsverarbeitung auf dem Balkan. Zum kulturellen Umgang mit Kriegserfahrungen in Südosteuropa im 19. und 20. Jahrhundert », *Südosteuropa-Mitteilungen*, vol. XLI, n° 4, 2001, p. 371-389, ici p. 386.

¹¹ « Jasenovac », in *Enciklopedija Jugoslavije – knjiga IV (Hil-Jugos)*, Zagreb, Leksikografski zavod FNRJ, 1960, p. 467.

¹² « Četnici u drugom svetskom ratu » [Les Tchetsniks dans la Seconde Guerre mondiale], in *Enciklopedija Jugoslavije – knjiga II (Bosna-Dio)*, Zagreb, Leksikografski zavod FNRJ, 1956, p. 572-587, ici p. 580.

¹³ « Jevreji u Jugoslaviji » [Les Juifs en Yougoslavie], in *Enciklopedija Jugoslavije – knjiga IV (Hil-Jugos)*, Zagreb, Leksikografski zavod FNRJ, 1960, p. 488-491, ici p. 491.

¹⁴ Jaša Romano, *Jevreji Jugoslavije 1941-1945. Žrtve genocida i učesnici narodnooslobodilačkog rata* [Les Juifs de Yougoslavie 1941-1945. Victimes du génocide et participants à la lutte de libération nationale], Beograd, Savez jevrejskih opština Jugoslavije, 1980.

Emigrés, académiciens et religieux : aux origines du discours serbe sur le génocide

Alors que les autorités yougoslaves rechignent à employer le terme « génocide », la diaspora serbe s'en empare immédiatement : sur l'impulsion de l'évêque orthodoxe Nikolaj Velimirović, les organisations serbes aux Etats-Unis se mobilisent pour obtenir la reconnaissance du génocide oustachi et, en 1950, adressent à l'ONU un *Mémoire sur les crimes de génocide commis contre le peuple serbe par le gouvernement de l'«Etat indépendant de Croatie» pendant la Seconde Guerre mondiale*¹⁵. Dans les années suivantes, elles militent aux côtés des organisations juives pour que les autorités américaines ratifient la Convention de 1948¹⁶. Cette utilisation précoce du terme « génocide » par la diaspora serbe explique sans doute en partie sa reprise en Serbie dans les années 1980, en particulier de la part de certains représentants de l'Eglise orthodoxe serbe. Mais l'émergence progressive du terme « génocide » dans le vocabulaire historiographique et politique serbe doit être rattachée à des évolutions plus générales et plus diffuses, et qui ne sont pas sans rapport avec celles que connaît le continent européen en général.

A partir des années 1960, en effet, la question des victimes civiles de la guerre prend une importance de plus en plus grande dans la mémoire et les commémorations de la Seconde Guerre mondiale. Le procès Eichmann en 1961 joue sans doute un rôle dans cette évolution : d'après Emil Kerenji, « des termes typiquement liés à l'Holocauste, tels que Auschwitz, camps de la mort, four crématoire, “solution finale”, les six millions, et d'autres encore que nous tenons aujourd'hui pour acquis n'entrèrent dans la sphère publique en Yougoslavie qu'après l'arrestation de Adolf Eichmann et la multiplication des reportages sur son cas. »¹⁷ Le procès Eichmann a d'autant plus d'écho en Yougoslavie que les autorités yougoslaves tentent de s'appuyer sur celui-ci pour relancer leur demande d'extradition d'Artuković. De même, en 1964 et 1965, les demandes adressées à l'Allemagne de voter l'imprescriptibilité des crimes de guerre suscitent parmi les juristes yougoslaves un net regain d'intérêt pour les questions de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Dans le cas yougoslave, toutefois, la redécouverte des victimes civiles est surtout favorisée par le recensement des victimes de guerre lancé en 1964 par l'Institut fédéral des statistiques. Destiné à justifier les demandes de réparation adressées à l'Allemagne, ce recensement ne parvient à comptabiliser « que » 597 323 victimes civiles et militaires, quand le bilan officiel est de 1 706 000 morts. De l'aveu même de l'Institut fédéral des statistiques, ce recensement ne couvrirait que 56 à 59 % des victimes de guerre, et ses résultats seront tenus secrets jusqu'en 1990¹⁸. A l'échelle locale, toutefois, il est l'occasion de dresser des listes de victimes à partir desquelles sont érigés, dans les années et les décennies suivantes, de nombreux monuments aux morts dédiés aux « combattants morts » (*pali borci*) et aux « victimes de la terreur fasciste » (*žrtve fašističkog terora*). Dans la mesure où cette nouvelle génération de monuments comprend des listes nominatives de victimes, il devient aisé d'en deviner la nationalité et, dans les

¹⁵ Voir Vjekoslav Perica, *Balkan Idols. Religion and Nationalism in Yugoslav States*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 29.

¹⁶ Voir Binoy Kampmark, « Shaping the Holocaust : The Final Solution in US Political Discourses on the Genocide Convention 1948-1956 », *Journal of Genocide Research*, vol. VII, n° 1, mars 2005, p. 85-100, ici p. 90.

¹⁷ Emil Kerenji, *Jewish Citizens of Socialist Yugoslavia : Politics of Identity in a Socialist State 1944-1974*, PhD dissertation, University of Michigan, 2008, p. 195.

¹⁸ Voir Srđan Bogosavljević, « Nerasvetljeni genocid » [Le génocide inexpliqué], in Nebojša Popov (ur.), *Srpska strana rata. Trauma i katarza u istorijskom pamćenju* [Le côté serbe de la guerre. Traumatisme et catharsis dans la mémoire historique], Beograd, Republika, 1996, p. 159-170.

municipalités où coexistent plusieurs communautés nationales, d'en déduire leurs engagements et leurs destins divergents au cours de la Seconde Guerre mondiale¹⁹.

De même, à partir des années 1960 se manifeste un intérêt nouveau pour les camps de concentration, comme l'atteste la parution de plusieurs ouvrages consacrés aux camps oustachis²⁰, à la résistance au sein des camps²¹ ou encore à la déportation massive des enfants serbes de la région de Kozara en Bosnie occidentale²². Au cours des années 1960, des exhumations partielles de fosses communes sont effectuées à Jasenovac, un monument et un musée y sont inaugurés, et les autorités yougoslaves s'associent aux cérémonies organisées par les familles de victimes et de rescapés. Ce regain d'intérêt pour les camps débouche même en 1982 sur un important projet de recherche intitulé « *Les Yougoslaves dans les prisons fascistes, dans les camps de prisonniers et de concentration et dans les mouvements de résistance des pays européens pendant la Seconde Guerre mondiale* ». Coordonné par l'Institut d'histoire contemporaine de Belgrade, ce projet associe des instituts de recherche de toutes les républiques, dans un contexte où les conflits d'interprétation se multiplient entre historiens serbes et croates de la Seconde Guerre mondiale²³. Du 25 au 27 octobre 1989, une grande conférence organisée à Jasenovac est censée faire le point sur l'avancement du projet. Mais celle-ci donne lieu à de vifs échanges entre historiens serbes et croates, et l'éclatement de la Yougoslavie deux ans plus tard empêche le projet d'aboutir²⁴.

A partir des années 1960, la redécouverte des victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale, l'intérêt accru pour les camps et le fractionnement de la mémoire et de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale selon des lignes de fracture communautaires sont autant de facteurs favorisant l'introduction du terme « génocide » dans le vocabulaire historiographique et politique serbe. Mais cette introduction est aussi, concrètement, le fait de certains acteurs individuels ou institutionnels. De ce point de vue, un rôle central revient à Vladimir Dedijer, ancien diplomate ayant participé à la délégation yougoslave lors des négociations sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, historien et membre de l'Académie serbe des sciences et des arts²⁵. En 1966, il devient secrétaire du « tribunal Russell » créé par des intellectuels de renom tels que Bertrand Russell ou Jean-Paul Sartre pour « juger » les crimes de guerre au Vietnam. A ce titre, Dedijer joue un rôle important dans la qualification de ces crimes comme « génocide contre le peuple vietnamien » en 1967. De même, en 1976, il contribue à la dénonciation du « génocide culturel » dont auraient été victimes les peuples indigènes d'Amérique latine. Dans les deux cas, le « tribunal Russell »

¹⁹ Sur le cas de Srebrenica, voir Ger Duijzings, « Commemorating Srebrenica : Histories of Violence and the Politics of Memory in Eastern Bosnia », in Xavier Bougarel, Elissa Helms et Ger Duijzings (eds.), *The New Bosnian Mosaic. Identities, Memories and Moral Claims in a Post-War Society*, Aldershot, Ashgate, 2007, p. 141-166.

²⁰ Voir par exemple Mirko Peršen, *Ustaški logori* [Les camps oustachis], Zagreb, Stvarnost, 1966.

²¹ Dušan Azanjac, Ivo Frol et Đorđe Nikolić (ur.), *Otpor u žicama : sećanja zatočenika* [La résistance derrière les barbelés : souvenirs de détenus], Beograd, Vojnoizdavački zavod, 1969.

²² Dragoje Lukić, *Rat i djeca Kozare* [La guerre et les enfants de Kozara], Beograd, Narodna knjiga, 1979.

²³ Voir entre autres Kosta Nikolić, *Prošlost bez istorije. Polemike u jugoslovenskoj istoriografiji 1961-1991* [Un passé sans histoire. Les polémiques dans l'historiographie yougoslave 1961-1991], Beograd, ISI, 2003, p. 203-373.

²⁴ L'Institut d'histoire contemporaine publiera toutefois plusieurs monographies sur certains camps en Yougoslavie ou à l'étranger.

²⁵ En Yougoslavie comme à l'étranger, Vladimir Dedijer est surtout connu pour avoir publié en 1953 les textes du communiste dissident Milovan Djilas et pour avoir écrit en 1981 une biographie critique du Maréchal Tito, mais nous ne traiterons pas ici de ces aspects de la vie de Dedijer.

recourt à une définition du génocide beaucoup plus large que celle de la Convention de 1948, voire passablement floue²⁶.

Il n'est donc pas surprenant que Dedijer soit aussi le premier à introduire le terme « génocide » dans l'historiographie yougoslave. En 1972, en effet, paraît à Belgrade une *Histoire de la Yougoslavie*²⁷ qui suscite de nombreuses polémiques, certains historiens lui reprochant d'avoir une vision centraliste de l'identité yougoslave. Chargé des chapitres couvrant l'histoire du XXe siècle, Dedijer écrit à propos du NDH oustachi qu'il « a repris d'Hitler les méthodes de dénationalisation des autres peuples, non seulement par le biais de l'assimilation et du génocide culturel, comme l'avaient proposé les politiciens nationalistes dans des périodes antérieures, mais par la nationalisation du territoire, sa purification radicale de tous les membres des nations condamnées à l'anéantissement, et donc par un génocide pur. »²⁸ A propos du mouvement tchetnik, il estime que l'« aile droite de la bourgeoisie serbe, avec à sa tête Draža Mihailović, a également appliqué le concept hitlérien de génocide (purification du territoire) contre les Musulmans et les Croates »²⁹. Enfin, Dedijer ne limite pas le concept de génocide à la Seconde Guerre mondiale, mais l'utilise aussi pour qualifier la politique austro-hongroise vis-à-vis des Serbes de Bosnie-Herzégovine au cours de la Première Guerre mondiale : selon lui, en effet, « le projet [austro-hongrois] de génocide a été conduit par les actes criminels suivants : extermination physique directe, déplacement forcé et camps de concentration »³⁰. Dedijer emploie donc là encore une acception large de la notion de génocide, qui n'est pas sans rappeler celle défendue par la délégation yougoslave lors des négociations sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

En 1972, cet emploi du terme « génocide » par Dedijer reste une initiative isolée sans répercussion immédiate. En 1983, par contre, Dedijer crée au sein de l'Académie serbe des sciences et des arts un Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide contre le peuple serbe et les autres peuples sur le territoire de la Yougoslavie au XXe siècle. Celui-ci se fixe initialement comme but d'étudier non seulement le génocide contre les Serbes au cours des deux conflits mondiaux, mais aussi le génocide contre les Slovènes et les Macédoniens au XXe siècle, le génocide contre les Musulmans pendant la Seconde Guerre mondiale, et « le génocide au Kosovo de 1875 à 1987 »³¹. Dans les faits, les membres de ce comité publient presque exclusivement des ouvrages consacrés au sort des Serbes pendant la Seconde Guerre mondiale, au camp de Jasenovac et aux liens entre le NDH et le Vatican, et organisent deux conférences sur Jasenovac (novembre 1988) et sur le génocide contre les Serbes pendant la Seconde Guerre mondiale (octobre 1991). Les activités de ce comité sont marquées par le caractère impétueux de son président et des conflits récurrents avec les responsables de l'Académie des sciences et de la Ligue des communistes, du moins jusqu'à l'arrivée de Slobodan Milošević au pouvoir en septembre 1987. En juin 1989, Dedijer lui adresse en effet une lettre de remerciement pour avoir rendu possible la tenue de la conférence sur Jasenovac : « Je dois là aussi vous remercier. Je ne vous estime pas en fonction des programmes et des

²⁶ Sur le « tribunal Russell », voir Arthur Jay et Judith Apter Klinghoffer, *International Citizens' Tribunal*, New York, Palgrave, 2002.

²⁷ Ivan Božić, Sima Ćirković, Milorad Ekmečić et Vladimir Dedijer, *Istorija Jugoslavije* [Histoire de la Yougoslavie], Beograd, Prosveta, 1972.

²⁸ *Ibid.*, p. 467.

²⁹ *Ibid.*, p. 467.

³⁰ *Ibid.*, p. 395.

³¹ Vladimir Dedijer, « Uvod » [Introduction], in Vladimir Dedijer et Antun Miletić, *Proterivanje Srba sa ognjišta 1941-1944 : svedočanstva* [L'expulsion des Serbes de leurs foyers 1941-1944 : témoignages], Beograd, Prosveta, 1990, p. 7-13.

plans d'avenir, mais de façon tout à fait pratique. La dynastie Stambolić [³²] a interdit ma conférence, et quand vous êtes arrivés à la tête de la Serbie, elle s'est tenue. »³³

De toute évidence, le Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide joue un rôle important dans l'introduction du terme « génocide » dans le vocabulaire historiographique et politique serbe. D'autres académiciens y contribuent également, tel Vasilje Krestić, qui publie en 1986 un article très controversé faisant remonter les origines du génocide oustachi au XVII^e siècle³⁴, ou Dimitrije Bogdanović, qui qualifie de « génocide » les violences des Albanais contre les Serbes à la fin de la période ottomane³⁵. Il n'est donc pas étonnant que le terme « génocide » se retrouve finalement dans le fameux mémorandum de l'Académie serbe des sciences et des arts, qui évoque en 1986 « le génocide physique, politique, juridique et culturel de la population serbe au Kosovo et en Metohija »³⁶, et voit dans le statut politique et économique de la Serbie le résultat d'une « politique revancharde » anti-serbe ayant comme conséquence ultime le « génocide » du peuple serbe³⁷.

Toutefois, pour comprendre la manière dont la notion de génocide va être utilisée non plus pour qualifier des violences passées, mais pour décrire le sort actuel du peuple serbe et les menaces qui pèsent sur lui, il faut intégrer à l'analyse une autre catégorie d'acteurs, à savoir les représentants de l'Eglise orthodoxe serbe³⁸. En effet, suite aux manifestations albanaises et à leur répression au Kosovo en 1981, les relations entre les communautés albanaise et serbe de cette province se dégradent rapidement. Dès 1982, 21 responsables religieux publient dans le principal journal de l'Eglise orthodoxe serbe une lettre de protestation contre l'émigration des Serbes du Kosovo, affirmant que « s'accomplit par étapes un génocide prémédité et planifié contre le peuple serbe au Kosovo »³⁹. Ce même terme de « génocide » est repris en 1985 dans une pétition lancée par les leaders du mouvement de protestation des Serbes du Kosovo⁴⁰, et en 1987 par le synode de l'Eglise orthodoxe serbe⁴¹. Dans l'intervalle, la presse religieuse évoque de plus en plus fréquemment cette thématique du génocide, publiant par exemple un long feuilleton de l'archimandrite Atanasije Jevtić

³² Ivan Stambolić est le prédécesseur de Slobodan Milošević à la tête de la Ligue des communistes de Serbie.

³³ Lettre citée dans Milo Gligorijević, « Bravar nije bio bolji » [Le serrurier n'était pas meilleur], in Milo Gligorijević, *Ratni radovi* [Travaux de guerre], Beograd, Svečanik, 2002, p. 308-316, ici p. 315.

³⁴ Vasilje Krestić, « O genezi genocida nad Srbima u NDH » [Sur la genèse du génocide contre les Serbes dans le NDH], *Književne novine*, n° 716, 15 septembre 1986, p. 1-5.

³⁵ Dimitrije Bogdanović, *Knjiga o Kosovu* [Livre sur le Kosovo], Beograd, Književne novine, 1989, p. 183-194.

³⁶ « Mémorandum rédigé par un groupe d'académiciens de l'Académie serbe des sciences et des arts sur les questions sociales actuelles de notre pays », traduit partiellement dans Mirko Grmek, Marc Gjidara et Neven Simac (dir.), *Le nettoyage ethnique. Documents historiques sur une idéologie serbe*, Paris, Seuil, 2002, p. 250-282, ici p. 264.

³⁷ *Ibid.*, p. 260. Il faut noter que plusieurs académiciens ayant participé à la rédaction du mémorandum sont membres du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide (Pavle Ivić, Miloš Macura, Radovan Samardžić), de même que Dobrica Ćosić, considéré par beaucoup comme le « père spirituel » du mémorandum.

³⁸ Les écrivains ont également joué un rôle important dans la réactivation du souvenir des massacres de la Seconde Guerre mondiale, mais pas dans la diffusion du terme « génocide » en tant que tel. Voir entre autres Jasna Dragović-Soso, « Saviours of the Nation ». *Serbia's Intellectual Opposition and the Revival of Nationalism*, London, Hurst, 2002, p. 104-108.

³⁹ « Appel sveštenika – vlastima i svetom sinodu i saboru » [Appel de religieux aux autorités et au Saint synode et à la Sainte assemblée], reproduit dans Radojica Barjaktarević, *Besane noći. Istina o srpskom pokretu* [Nuits sans sommeil. La vérité sur le mouvement serbe], Podgorica, Pobjeda, 1996, p. 23-30, ici p. 27.

⁴⁰ « Peticija 2016 građana Kosova i Metohije » [Pétition de 2016 citoyens du Kosovo], reproduit dans *ibid.*, p. 31-35.

⁴¹ Cité dans Radmila Radić, « Crkva i “srpsko pitanje” » [L'église et la “question serbe”], in Nebojša Popov (ur.), *Srpska strana rata, op.cit.*, p. 267-304, ici p. 275.

intitulé « Du Kosovo à Jadovno »⁴², ou qualifiant la politique du patrimoine de la municipalité de Sarajevo de « génocide culturel et religieux contre les Serbes orthodoxes de Sarajevo »⁴³. Parallèlement, l'Eglise orthodoxe serbe organise à partir de 1984 un pèlerinage annuel à Jasenovac, et participe en 1990 et 1991 aux cérémonies accompagnant l'ouverture des fosses communes de la Seconde Guerre mondiale en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

En deux décennies, le terme « génocide » se diffuse donc peu à peu dans le vocabulaire historiographique et politique serbe, cette diffusion correspondant en partie à des évolutions que l'on retrouve dans le reste de l'Europe. Dans le cas serbe, toutefois, la définition de ce terme s'élargit au point de recouvrir un ensemble hétéroclite d'évènements passés ou contemporains, et de se prêter à toutes sortes de falsifications historiques et de manipulations politiques. Les principaux artisans de cette dérive sémantique sont les académiciens du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide et certains responsables de l'Eglise orthodoxe serbe. La diffusion du terme « génocide » et son instrumentalisation politique s'accroissent à partir du milieu des années 1980, et plus encore après l'arrivée de Slobodan Milošević au pouvoir en 1987, la thématique du génocide contre le peuple serbe envahissant dès lors les pages de la presse à grand tirage et les écrans de télévision. A la fin des années 1980, il est donc clair que les discours sur les génocides passés, en cours et à venir contre le peuple serbe ont pour fonction principale de contribuer à sa mobilisation nationaliste, en Serbie comme dans les républiques voisines de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Reste à savoir quelles sont les réactions des autorités fédérales, croates et bosniennes face à une telle instrumentalisation du terme « génocide », et quels sont les usages (ou les non-usages) de ce terme au sein des communautés croate et musulmane.

Entre mutisme et mimétisme : la question du génocide en Croatie et en Bosnie-Herzégovine

Au milieu des années 1980, les tensions entre promoteurs serbes de la thématique du génocide et les autorités fédérales ou des républiques voisines se cristallisent autour de deux « affaires » ayant une forte dimension internationale, à savoir le procès Artuković d'une part, l'« affaire Waldheim » d'autre part. Au début des années 1980, en effet, les autorités américaines font savoir aux autorités yougoslaves qu'elles sont prêtes à examiner favorablement une nouvelle demande d'extradition d'Artuković. Une demande est donc déposée en 1984, et Artuković est extradé deux ans plus tard. Mais le procès qui se tient à Zagreb en avril et mai 1986, loin de représenter un moment cathartique dans un processus de réconciliation serbo-croate, suscite de violentes polémiques. En effet, bien que l'acte d'accusation mentionne le fait qu'Artuković a « commis un génocide contre les Serbes, les Juifs et les Roms »⁴⁴, celui-ci n'est jugé que pour crime de guerre contre la population civile (exécution de civils serbes dans la région de Vrginmost, déportation et exécution de civils juifs à Zagreb) et crime de guerre contre des prisonniers de guerre (exécution de partisans dans la région de Samobor). Le procureur a beau faire valoir que l'accord d'extradition entre les Etats-Unis et la Yougoslavie le contraint à poursuivre Artuković pour des crimes précis et

⁴² Journal *Pravoslavlje* (1983), cité par Vjekoslav Perica, *Balkan Idols*, *op.cit.*, p. 125. Jadovno est un ancien camp de concentration oustachi situé en Croatie. Il faut par ailleurs noter que l'archimandrite Atanasije Jevtić devient en 1990 membre du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide.

⁴³ Journal *Glas crkve* (1988), cité par Radmila Radić, « Crkva i "srpsko pitanje" », *op.cit.*, p. 280.

⁴⁴ Voir « Andrija Artuković, 1986 », in Srđa Popović, *Posledna instanca* [En dernière instance], Beograd, Helsinški odbor za ljudska prava, 2003, p. 1241-1342, ici p. 1244.

non pour l'ensemble de son rôle en tant que ministre de l'Intérieur du NDH⁴⁵, le fait qu'Artuković ne soit pas jugé pour génocide suscite de vives protestations en Serbie. Les membres du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide, en particulier, entendent faire de ce procès un équivalent yougoslave du procès Eichmann⁴⁶, et accusent dès lors les autorités croates de refuser de se confronter au passé oustachi. Finalement, le tribunal condamne Artuković à la peine capitale, mais celui-ci meurt de mort naturelle avant son exécution.

Alors même que le procès Artuković se déroule à Zagreb, éclate en mars 1986 l'« affaire Waldheim », après la publication dans le *New York Times* d'un article accusant l'ancien secrétaire général de l'ONU et candidat à la présidence de la république autrichienne d'avoir dissimulé son passé de criminel de guerre. Or, l'« affaire Waldheim », qui va connaître bien des rebondissements entre 1986 et 1988, concerne la Yougoslavie à plusieurs titres. D'une part, une partie des crimes auxquels Waldheim est accusé d'avoir participé ont eu lieu sur le territoire yougoslave, à commencer par la déportation de dizaines de milliers de civils serbes de la région de Kozara en 1942. D'autre part, c'est à la demande des autorités yougoslaves que Waldheim a été inscrit en 1948 sur la liste de la Commission de l'ONU pour les crimes de guerre. Or, l'« affaire Waldheim » est elle aussi l'occasion de vives polémiques, les promoteurs serbes de la thématique du génocide accusant le gouvernement fédéral de protéger Waldheim en bloquant l'accès à certaines archives, et d'être impliqué dans la publication par le magazine *Der Spiegel* d'un faux télégramme ruinant par ricochet la crédibilité de tous les documents d'archive publiés jusqu'alors par la presse yougoslave. Les membres du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide sont une fois de plus aux avant-postes, et Dedijer, devenu président du « tribunal Russell » après la mort de Sartre en 1980, crée sa propre commission d'historiens et annonce la tenue d'une session du « tribunal Russell » consacrée au cas Waldheim⁴⁷.

De manière plus générale, les autorités fédérales ou des républiques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine semblent très réticentes à laisser se développer un débat sur la question du génocide. En 1984, Dinko Davidov, membre du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide travaillant sur la destruction des monuments religieux orthodoxes pendant la Seconde Guerre mondiale, est même arrêté par la police de Bosnie-Herzégovine et renvoyé en Serbie. L'année suivante, l'Académie des sciences et des arts de Bosnie-Herzégovine rejette une proposition de l'historien Milorad Ekmečić de coopérer avec l'Académie serbe des sciences et des arts sur la question du génocide⁴⁸. Toutefois, au cours des années 1980, le terme « génocide » se diffuse peu à peu au-delà des milieux nationalistes serbes. Le meilleur

⁴⁵ Ce que conteste Vladan Vasiljević, directeur de l'Institut de criminologie de Belgrade et spécialiste de droit pénal international. Voir Vladan Vasiljević, « La responsabilité pour crimes contre l'humanité perpétrés en Yougoslavie de 1941 à 1945 », *Jugoslovenska revija za međunarodno pravo*, vol. XXXVIII, n° 3, 1991, p. 314-338.

⁴⁶ De manière significative, ce Comité envoie Milan Bulajić comme observateur au procès Artuković. Bulajić avait été premier secrétaire de l'ambassade de Yougoslavie à Washington dans les années 1950, chargé de suivre la première demande d'extradition d'Artuković, puis représentant de la Yougoslavie au procès Eichmann en 1961.

⁴⁷ Sur la dimension yougoslave de l'« affaire Waldheim », voir Antun Miletić, *Brzjavka za Valdhajma. Operacija za spas ratnog zločinca* [Un télégramme pour Waldheim. L'opération de sauvetage d'un criminel de guerre], Beograd, Diglota, 1994.

⁴⁸ Voir Muhidin Pelesić, « Manipulacije srpske historiografije o Bosni i Hercegovini » [Les manipulations de l'historiographie serbe sur la Bosnie-Herzégovine], *Prilozi*, n° 29, 2000, p. 367-494, ici p. 380. Milorad Ekmečić est à l'époque membre de l'Académie des sciences et des arts de Bosnie-Herzégovine et de l'Académie serbe des sciences et des arts. Dans les années 1990, il sera souvent présenté comme l'éminence grise du Parti démocratique serbe (SDS) de Radovan Karadžić.

reflet de cette évolution est sans doute la deuxième édition de l'*Enciklopedija Jugoslavije* (restée inachevée) : dans cette édition, l'article « Tchetniks » affirme ainsi que « [Draža] Mihailović a mis en œuvre un génocide contre les peuples croate et musulmane tout comme les Oustachis l'ont fait contre la population serbe »⁴⁹, et l'article « Camp de Jasenovac » écrit que, « se basant sur les théories raciales et l'idéologie fasciste, les Oustachis ont conduit de force dans ce camp les Serbes, les Juifs et les Tsiganes, les ont peu à peu anéantis physiquement et tués de façon massive, et ont ainsi commis un génocide contre ces peuples »⁵⁰. Les différences de formulation avec la précédente édition de l'*Enciklopedija Jugoslavije* sont flagrantes, et témoignent des évolutions qu'a connues en quelques décennies l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale.

Pour comprendre comment la thématique du génocide est peu à peu reprise au-delà des milieux nationalistes serbes, il convient toutefois de bien distinguer les cas de la Croatie et des Musulmans de Bosnie-Herzégovine. Dans le premier cas, les historiens croates rentrent dans des polémiques de plus en plus vives avec leurs collègues serbes au sujet des bilans humains de la Seconde Guerre mondiale. Mais, au tournant des années 1980 et 1990, ils ne parlent pas de génocide contre le peuple croate, même après que le massacre de Bleiburg a cessé d'être un sujet tabou. De ce point de vue, l'historien Ljubo Boban fait figure d'exception quand il affirme que la politique de l'Etat oustachi était bel et bien génocidaire, mais que « le génocide a été la politique d'autres forces, et en particulier des occupants et des Tchetniks serbes. Par conséquent, d'autres peuples sud-slaves (les Croates, les Musulmans et d'autres) ont aussi été victimes de génocide »⁵¹. De même, à cette époque, l'Eglise catholique est moins préoccupée par la commémoration des victimes croates de la Seconde Guerre mondiale que par la réhabilitation du cardinal Alojzije Stepinac, condamné en 1946 pour collaboration avec les Oustachis. C'est donc principalement dans l'émigration politique d'extrême-droite que, tardivement, la thématique du génocide est utilisée dans l'évocation du massacre de Bleiburg, Ante Beljo voyant dans celui-ci un génocide « pire qu'Auschwitz »⁵² et Ivo Omrčanin parlant de l'« Holocauste des Croates »⁵³.

Dans cette configuration générale, une place particulière revient à Franjo Tuđman, ancien partisan et général de l'armée yougoslave, puis directeur de l'Institut d'histoire du mouvement ouvrier à Zagreb entre 1961 et 1967, année de son limogeage pour « nationalisme croate ». A partir des années 1970, Tuđman conteste le bilan officiel de 700 000 morts à Jasenovac, estimant que le nombre réel de victimes se situe autour de 40 000. Dans le livre *Impasses de la réalité historique* qu'il publie en 1990, année de son élection comme président de la Communauté démocratique croate (HDZ) puis comme président de la république de Croatie, il revient non seulement sur ce qu'il appelle le « mythe de Jasenovac », mais développe des réflexions plus générales sur la violence. En particulier, il estime qu'« un raisonnement qui assignerait des inclinaisons, des pensées ou des finalités génocidaires seulement à certaines nations ou communautés raciales et ethniques, à certaines aires culturelles et civilisationnelles et à certains mouvements sociaux révolutionnaires, ou à

⁴⁹ « Četnici » [Tchetniks], in *Enciklopedija Jugoslavije – knjiga III (Crn-Đ)*, Zagreb, Leksikografski zavod, 1984, p. 269-275, ici p. 274.

⁵⁰ « Jasenovački logor » [Camp de Jasenovac], in *Enciklopedija Jugoslavije – knjiga VI (Jap-Kat)*, Zagreb, Leksikografski zavod, 1990, p. 5-6, ici p. 5.

⁵¹ Ljubo Boban, « Jasenovac and the Manipulation of History », *East European Politics and Societies*, vol. IV, n° 3, automne 1990, p. 580-592, ici p. 589.

⁵² Ante Beljo, *Genocide in Yugoslavia : A Documentary Analysis*, Sudbury, Northern Tribune Publishing, 1985, p. 281, cité dans David Bruce Mac Donald, *Balkan Holocausts ? Serbian and Croatian Victim-Centered Propaganda and the War in Yugoslavia*, Manchester, Manchester University Press, 2002, p. 172.

⁵³ Ivo Omrčanin, *Holocaust of Croats*, Washington D.C., Samizdat, 1986.

certaines religions et idéologies particulières serait complètement erroné et dénué de sens des réalités historiques. »⁵⁴ En écrivant ceci, Tudjman recourt lui aussi à une définition large et passablement floue du génocide, et rejoint finalement un des slogans favoris de Dedijer (repris de Sartre), d'après lequel « il n'y a pas au XXe siècle d'Etat ou d'ordre social qui n'ait pas eu d'activité génocidaire »⁵⁵, à la différence près que Tudjman ne se sert pas de ce slogan pour multiplier à l'infini les dénonciations de génocides passés ou en cours, mais pour banaliser les crimes du régime oustachi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le cas de la communauté musulmane de Bosnie-Herzégovine est sensiblement différent de celui de la Croatie, dans la mesure où le discours sur le génocide contre les Musulmans est en partie dérivé de celui sur le génocide contre les Serbes. En effet, c'est dans une large mesure le livre de Vladimir Dedijer et Antun Miletić *Le génocide contre les Musulmans*⁵⁶, publié en 1990 dans le cadre des activités du Comité pour la collecte de matériaux sur le génocide, qui amorce le débat public sur les massacres tchetniks de population musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans les mois qui suivent, plusieurs articles ou feuilletons sur les crimes tchetniks paraissent dans le quotidien *Oslobođenje* et dans la presse de la Communauté islamique et du Parti de l'action démocratique (SDA). Les 25 août 1990 et 1991, des cérémonies religieuses sont organisées à Foča (Bosnie orientale) en souvenir des Musulmans massacrés par les Tchetniks en 1941 et 1942, les organisateurs souhaitant transformer cette cérémonie en manifestation annuelle et édifier un mémorial en souvenir des « *šehids* » (martyrs) de Bosnie orientale. Enfin, le 20 novembre 1991, l'association culturelle « *Preporod* » (« Renaissance »), proche du SDA, organise une conférence sur « Le génocide contre les Musulmans en Yougoslavie », les intervenants ne parlant pas seulement des massacres de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi des conséquences démographiques du reflux de l'Empire ottoman du XVIIe au XIXe siècle, ou des violences, des migrations et de la réforme agraire dans l'entre-deux-guerres.

A propos de ce colloque, le journal du SDA écrit que, « bien que le génocide contre les Musulmans yougoslaves [...] soit assez bien connu comme pratique et comme composante de la vie des Musulmans, il n'est malheureusement pas étudié scientifiquement, bien qu'il dure depuis plus de trois siècles. [...] Ce rassemblement scientifique a montré que le génocide ne commence pas et ne se termine pas avec l'élimination physique (des membres) d'un peuple, avec son déplacement ou sa conversion idéologique, mais qu'il peut prendre de multiples formes et contenus latents, qui se reconnaissent et se découvrent difficilement, ou se découvrent quand il est déjà trop tard pour prendre des mesures de protection ou de résistance, et pénètrent tant le champ de la foi et de la culture que celui de la langue et de l'information. »⁵⁷ Dès lors, au début des années 1990, le paradoxe du discours musulman sur le génocide est qu'il dénonce l'instrumentalisation du terme « génocide » par les nationalistes serbes, mais en reproduit dans une large mesure les dérives sémantiques. Cela est particulièrement flagrant dans les documents destinés à l'opinion publique internationale, tels que la brochure *A Survey of the History of Genocide Against the Muslims in the Yugoslav Lands* publiée par la Communauté islamique en 1991 ou celle intitulée *The Genocide Against*

⁵⁴ Franjo Tuđman, *Bespuća povijesne zbiljnosti* [Impasses de la réalité historique], Zagreb, Matica Hrvatska, 1990, p. 166, cité dans Robert Hayden, « Recounting the Dead. The Rediscovery and Redefinition of Wartime Massacres in Late- and Post-Communist Yugoslavia », in Rubie Watson (ed.), *Memory, History and Opposition Under State Socialism*, Santa Fe, School of American Research Press, 1994, p. 167-188, ici p. 176.

⁵⁵ Voir par exemple Vladimir Dedijer et Antun Miletić, *Genocid nad Muslimanima* [Le génocide contre les Musulmans], Sarajevo, Svjetlost, 1990, p. VII.

⁵⁶ Vladimir Dedijer et Antun Miletić, *Genocid nad Muslimanima*, op.cit.

⁵⁷ « Simpozij : Genocid nad Muslimanima. Smireno i kritičko » [Symposium : Le génocide contre les Musulmans. Avec calme et esprit critique], *Muslimanski glas*, vol. II, n° 31, 22 novembre 1991, p. 12.

the Bosnian Muslims et publiée par le SDA en 1992. Dans les deux cas, en effet, une continuité est établie entre les différents épisodes de guerre, de violence ou de migration ayant affecté les Musulmans depuis le XVIII^e siècle. L'historien Mustafa Imamović estime par exemple que « le génocide contre les Musulmans en Bosnie-Herzégovine et dans le Sandžak pendant la guerre de 1941-1945 n'a été que l'apogée bestiale d'une histoire de persécutions et de pogroms systématiques et prémédités, de dépersonnalisation historique et culturelle et d'extermination ethnique » et que les Musulmans ont été pendant la Seconde Guerre mondiale victimes d'un double génocide : « Le génocide est arrivé de deux côtés : de la part de l'Etat indépendant de Croatie oustachi et de la part des Tchetsniks de Draža Mihailović. Le génocide contre les Musulmans a pris deux formes. D'un côté ont été niées leur subjectivité culturelle et historique et leur identité nationale, de l'autre a été conduit leur élimination physique de masse »⁵⁸. Dans ce contexte, tout massacre devient génocide, et Mustafa Imamović et Rusmir Mahmutćehajić écrivent ainsi que « le génocide le plus terrible contre les Musulmans bosniens dans le Royaume de Yougoslavie [entre 1918 et 1941] a eu lieu au début de novembre 1924 dans les villages de Šahovići et Pavino Polje dans le district de Bijelo Polje. Des Monténégrins en armes ont tué et égorgé quelques 600 Musulmans en une nuit. »⁵⁹ Dans le cas musulman également, la diffusion du terme « génocide » va donc de pair avec une définition de plus en plus large, voire passablement floue.

En guise de conclusion

Il existe incontestablement une certaine continuité entre l'insistance des autorités yougoslaves sur une acception large de la notion de génocide dans l'immédiat après-guerre et l'instrumentalisation politique de cette même notion par différents acteurs nationalistes à la fin des années 1980. Cette continuité apparaît en particulier dans l'emploi de la notion de « génocide culturel » ou dans l'itinéraire personnel de Vladimir Dedijer. Mais il est important de prendre également en compte les évolutions et les ruptures sans lesquelles la situation des années 1980 ne peut être comprise. Certaines de ces évolutions et ruptures sont communes à l'ensemble du continent européen, tels que la reprise d'une catégorie juridique dans le vocabulaire historiographique ou, plus généralement, l'insistance croissante sur les massacres et les victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale. Dans le cas yougoslave, toutefois, ces évolutions s'insèrent dans un contexte bien particulier marqué d'un côté par la forte dimension de guerre civile qu'a revêtue la Seconde Guerre mondiale dans l'espace yougoslave, et de l'autre par le lent processus de dislocation que connaît la fédération yougoslave à partir des années 1970. Plus sans doute que la définition du terme « génocide » donnée en 1951 par le Code pénal yougoslave, c'est ce contexte historique et politique particulier qui explique les dérives sémantiques dont ce terme a été l'objet dans les années 1980. Les guerres et les massacres des années 1990 ont alimenté, voire accentué ces dérives, et toute réflexion sur les usages actuels du terme « génocide » dans les Etats issus de la fédération yougoslave ou sur la réception locale des décisions du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de la Cour internationale de justice qualifiant de génocide le massacre de Srebrenica doit tenir compte de cet arrière-plan historique.

⁵⁸ Mustafa Imamović, *Pregled istorije genocida nad Muslimanima u jugoslovenskim zemljama* [Aperçu de l'histoire du génocide contre les Musulmans dans les pays yougoslaves, texte en serbo-croate, en arabe et en anglais], Sarajevo, Glasnik Rijaseta Islamske zajednice u SFRJ, 1991, p. 6 et 19.

⁵⁹ Mustafa Imamović et Rusmir Mahmutćehajić, *The Genocide Against the Bosnian Muslims*, Sarajevo, E. Mulać & R. Mahmutćehajić, 1992, p. 13.